

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 215/PR-SGG

portant nomination du Secrétaire Général
de la Commission Nationale Dahoméenne pour
l'U.N.E.S.C.O.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la Proclamation des Jeunes Cadres de l'Armée en date du 17 juillet 1968 ;
VU le Décret N°208/PR du 17 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°121/PR/MENC du 20 mars 1963, instituant la Commission Nationale Dahoméenne pour l'UNESCO ;
VU le Décret N°361/PR/MENJS du 14 septembre 1966, portant nomination de Mr Yacoub BARRA en qualité de Secrétaire Général par intérim de la Commission Nationale Dahoméenne pour l'UNESCO ;
VU le Décret N°135/PR/MENJS du 30 avril 1968, confirmant Mr Yacoub BARRA dans ses fonctions de Secrétaire Général de la Commission Nationale Dahoméenne pour l'UNESCO ;
Sur la proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Mr Gilles GRIMAUD, Professeur-Adjoint de l'Enseignement Secondaire de 2ème classe, 1er échelon, est nommé Secrétaire Général de la Commission Nationale Dahoméenne pour l'UNESCO, en remplacement de Mr Yacoub BARRA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Mr GRIMAUD bénéficiera des avantages matériels attachés à ses fonctions.

Article 3 - Le présent décret, qui abroge les décrets n°s 361 et 135/PR/MENJS des 14 septembre 1966 et 30 avril 1968, aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 juillet 1968

par le Président de la République,

le Ministre de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports,



Enile-Derlin ZINSOU

Sous-Lieutenant Sylvestre HODONOU

Ampliations : PR 4 - CS 6 - SGG 4
MENJS et ses services 15 - IAA 1 -
Ministères 9 - Gde Chanc. 1 -
DGAJL 2 - Dtion Plan 2 - Dtion
Stat. 2 - DB-CF-DC-Solde-DI 5 -
Trésor 4 - JORD 1. Intéressés 2.

pr Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan absent,
le Ministre de la Défense Nationale et de
l'Information, chargé de l'intérim,



Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE